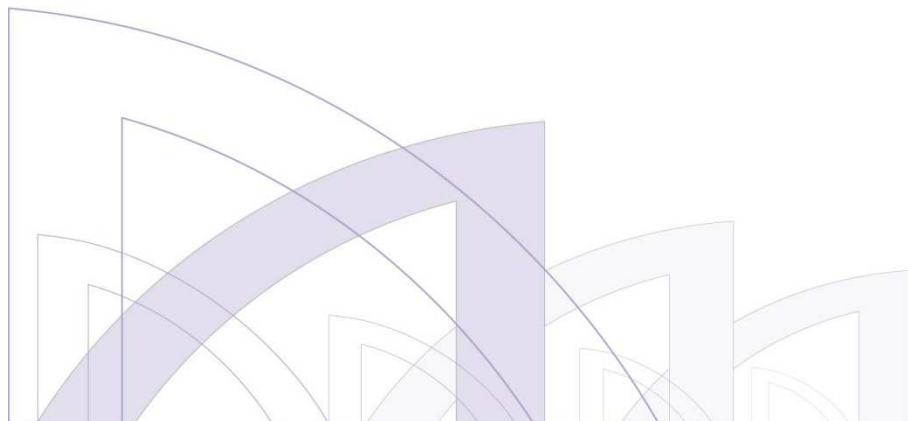




**Forex, options binaires, arnaques financières
en ligne :
l'AMF, le Parquet de Paris, la DGCCRF et
l'ACPR se mobilisent**

Jeudi 31 mars 2016

**Benoît de Juvigny, secrétaire général,
Autorité des marchés financiers**



Forex, options binaires, arnaques financières en ligne : une avalanche de « nouvelles » offres

- **Un contexte de crise qui favorise l'émergence de nouvelles offres visant le grand public :**
 - **Trading spéculatif : Forex, options binaires**
 - Placements atypiques : diamant, terres rares, forêts exotiques, tableaux, vin, panneaux solaires, etc.
 - Fraudes bancaires
 - Usurpations d'identité visant au recouvrement des pertes
- **Un phénomène amplifié par :**
 - Une compréhension insuffisante du **couple rendement/risque** par les particuliers
 - L'industrialisation des pratiques offertes par **internet** : pression publicitaire, internationalisation, facilité de création/mobilité/disparition des sites, relais par les réseaux sociaux, etc.
- **28% des Français auraient été contactés ou démarchés pour investir dans ce type de placement (sondage CSA 2015 pour l'AMF)**

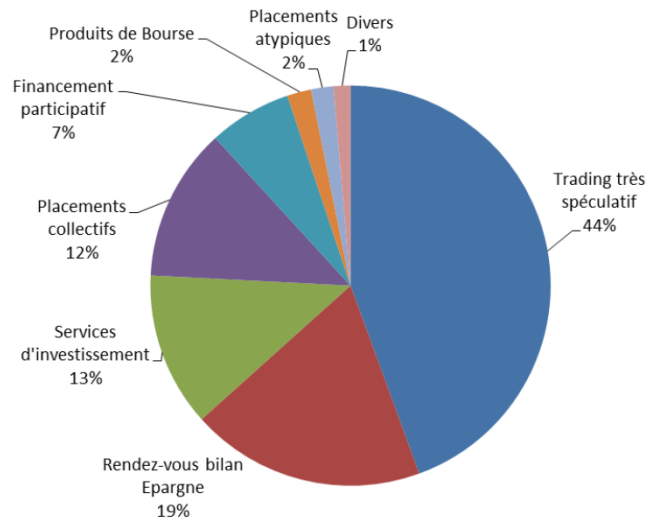


Forex, options binaires sur internet : un fléau en croissance exponentielle

- **Les chiffres parlent d'eux-mêmes :**
 - 4 sites non autorisés répertoriés en 2010 vs **360** aujourd'hui
 - 64 réclamations auprès de l'AMF en 2010 vs **1656** en 2015
 - **41 % des 14 500 appels** en 2015 de la plateforme Assurance Banque Epargne Info Service (ACPR, Banque de France et AMF)
 - **44 % des nouvelles publicités** sur internet sur les placements financiers en 2015 sont des publicités pour le trading très spéculatif
 - 16 dossiers de médiation en 2011 vs **139** en 2015 (sites agréés)
- **Des sites aux méthodes commerciales redoutables :**
 - Des sites internet autorisés par le régulateur chypriote mais dont les méthodes commerciales sont douteuses (cf. visites mystère de l'AMF menée en 2015)
 - Des sites internet non autorisés liés à la **criminalité organisée**
- **Des produits extrêmement dangereux pour les particuliers :**
 - **175 millions d'euros de perte vs 13 millions de gain** sur 4 ans, 9 clients perdants sur 10 sur des sites agréés par des régulateurs sérieux – **étude menée par l'AMF, 2014**



Une pression publicitaire forte et des messages déséquilibrés



Les nouvelles publicités pour les placements en 2015

OF
OPTIONFAIR®

J'ai pu rembourser mes prêts étudiant...

Sophie Hubert
Artiste Plasticienne

EN SAVOIR PLUS

alivexo
Trade The Difference

Jusqu'à **5000€** de Bonus de Bienvenue

offerts d'ici le 29 Février 2016

Saisissez l'offre

LE PLAN B

Ça vous dirait d'investir

20.000€ avec seulement 100€ ?
Découvrez les secrets du levier... Recevez un Guide PDF gratuit!

Le trading de devises implique des risques



Le livret A est mort Vive le plan B !

Comment passer de **0.75%** de rendement par an à plus de **12%** Découvrez le documentaire choc sur le Plan B

CLIQUEZ ICI

Une pression publicitaire forte et des messages déséquilibrés

xtb online trading
Et si votre compte de trading était rémunéré ?

Avec XTB, plus vous êtes actif

Plus votre taux d'intérêt est élevé !

QU'ATTENDEZ-VOUS POUR TESTER XTB ?
Le trading comporte des risques. Les pertes peuvent excéder les dépôts.

Tradez sur le **Forex**
Bonus sur dépôt jusqu'à 200 €
Les conditions générales s'appliquent

Télécharger maintenant

Plus500
CYSEC autorisé, Service CFD
Votre capital est à risque

iFOREX

Comment investir 40000€ avec seulement 100€?

Apprenez à trader avec l'effet de levier
Recevez un Guide PDF
Gratuit maintenant! >

Le trading comporte un risque pour votre capital

NOUS DOUBLONS VOTRE 1^{ER} DÉPÔT* ...

En savoir plus >

OPTIONWEB

*Nous doublons votre dépôt sous forme de bonus voir nos termes et conditions. Jusqu'à 4000 euros offerts

Promotion de fin d'année avec **€25 gratuit plus**

100% DE BONUS

Le régime de FX implique un niveau élevé de risque

Offre à durée limitée

EN SAVOIR +

Maximisez votre **PROFIT**

anyoption - anyoption offre jusqu'à **180 % de retour** sur chaque trade fructueux. Même sur des placements aussi petits que 0,1 PIP

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT

Le trading d'options binaires comporte des risques

alivexo

TRADEZ L'OR

Obtenez jusqu'à **5 000 € de bonus**

Investir maintenant

* Le trading implique des risques de pertes

Les actions de l'Autorité des marchés financiers

- **Une mobilisation opérationnelle multiple**
 - Des voies juridiques et législatives :
 - **Blocage** de sites non autorisés
 - Interdiction de la publicité sur internet pour les produits les plus risqués (projet de loi **Sapin 2**)
 - Une **possible future interdiction** des produits les plus risqués (directive **MIF II**)
 - Les enquêtes des services de l'AMF :
 - **7 investigations** conduites auprès d'entités agréés à Chypre et de sites non régulés
 - **Des liens** établis **entre sociétés autorisées par Chypre et non autorisées**
 - Une réalité des transactions qui n'est pas prouvée, tant sur les sites autorisés par Chypre que non autorisés
 - Un recours pour les particuliers pour les sites agréés : le service gratuit de la **médiation**
 - Une pression exercée au **niveau européen**, à travers **l'ESMA**, auprès du régulateur chypriote :
 - Mise en place de contrôles menés par la Cysec
 - Sanctions prononcées par la Cysec à l'encontre de 7 sites opérant en France



Les sanctions / transactions de la Cysec

Nom de la société	Nom commercial	Montant total : 1,837,000 €	Date de la décision Cysec
Pegase Capital Ltd	- Interactive option - Hellobrokers	Sanction de 300 000 € + suspension agrément	12.10.2015 29.02.2016
Rodeler Ltd	- 24 Fx - 24 option	Sanction de 156 000 €	12.10.2015
Banc de Binary Ltd	Banc de Binary	Transaction de 350 000 €	18.01.2016
Reliantco Ltd	UFX	Sanction de 123 000 €	29.09.2015
WGM Services Ltd	EZTrader	Sanction de 340 000 €	21.09.2015
IronFx Global Ltd	IronFx	Transaction de 335 000 €	02.11.2015 18.11.2015
Depaho Ltd	FXGM	Sanction de 233 000 €	12.10.2015



Une exposition nouvelle à travers le sponsoring sportif

- Des partenariats entre des plateformes d'options binaires ou de Forex et des clubs de football de 1ère division: Paris Saint-Germain, AS Monaco, OGC Nice, Olympique Lyonnais et AS Saint-Etienne
- Sur la saison 2015/2016, 5 sites sponsors officiels de clubs majeurs parmi lesquels **3 sociétés sanctionnées par la Cysec**. Une 4ème fait l'objet d'un contrôle
- Un phénomène nouveau en France, mais constaté à l'étranger, qui offre une **visibilité massive à ces sociétés, donc à cette pratique**



IA INVESTING AREA

ACCUEIL INVESTING-AREA COMPTES FORMATION REGULATION CONTACTEZ-NOUS



24option.com TRADER GUIDE CENTRE DE FORMATION SOCIÉTÉ

TICKETS POUR LA JUVENTUS + LYON

406 traders claimed this offer

Allez voir l'un de nos partenaires officiels comme un vrai champion! Ou portez un maillot signé par les champions eux-mêmes! Contactez-nous pour plus de détails. Les termes et conditions s'appliquent.

PROFITEZ DE CETTE OFFRE

94 offers available

L'ARGENT, ÇA CHANGE LA VIE

702 traders claimed this offer

Changez votre vie grâce à l'un de ces prix exceptionnels : Montre Apple, 2 tickets VIP pour un match de football en Europe ou 5 000 EUR CASH sur votre compte. Tout ce que vous avez à faire est d'approvisionner votre compte et de contacter votre gestionnaire de compte! Les termes et conditions s'appliquent.

PROFITEZ DE CETTE OFFRE

4 jours 13 heures restants

Les actions de l'Autorité des marchés financiers

- **Une arme essentielle : la prévention et la pédagogie**

- Des campagnes de communication, des initiatives continues auprès de la presse (études, visites mystère spécifiques, mise à jour des listes noires avec l'ACPR, etc.)
- Une plateforme d'information à l'écoute du public du lundi au vendredi de 9h à 17h (AMF Epargne Info Service : 01 53 45 62 00)
- De nombreux contenus pédagogiques dans la rubrique Epargne Info Service du site de l'AMF

A votre écoute

« Épargne Info Service » répond à vos questions sur les produits d'épargne, la bourse ou le rôle de l'AMF.

01 53 45 62 00*
(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.





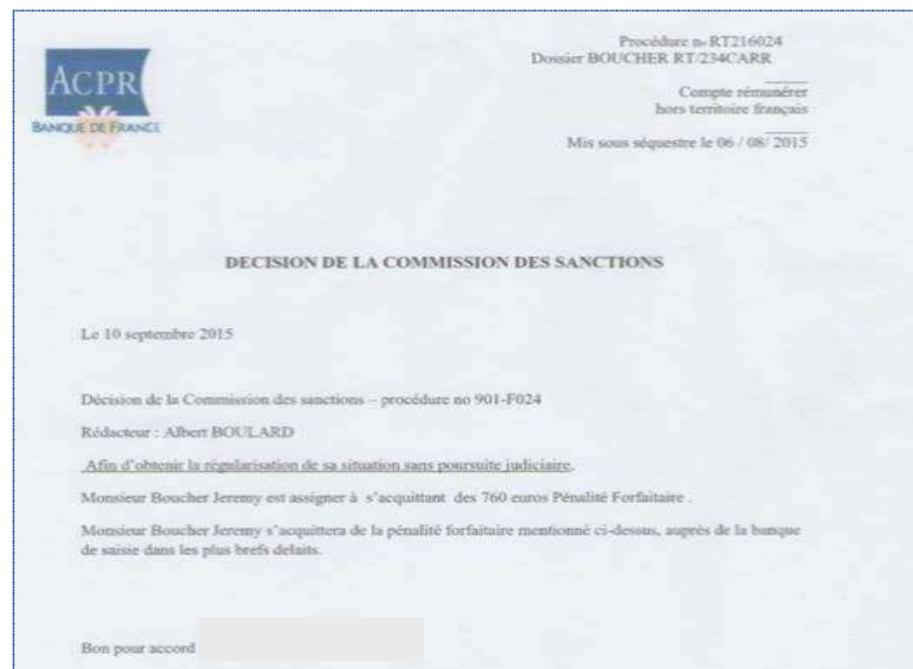
**Olivier Fliche, directeur du contrôle des pratiques commerciales,
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
et coordonnateur du Pôle Commun ACPR-AMF**

Exemples de scenarii

- ① Il est indiqué au destinataire du courrier que des fonds lui appartenant, et correspondant à un placement ou des **gains réalisés à l'étranger et non déclarés au fisc** français, ont été détectés et bloqués sur un compte séquestre dans un autre pays. Il lui est demandé de rapatrier les fonds sous peine de poursuites judiciaires, moyennant le paiement préalable d'une somme et communication de divers documents (pièce d'identité, avis d'imposition, etc.).
- ② Des courriers ou courriels sont adressés à des personnes ayant déjà subi des pertes sur le **Forex** ou dans le cadre d'opérations de trading d'options binaires, dans le prétendu but de les aider à **recupérer tout ou partie des fonds perdus**. Pour cela, il est demandé de verser une somme sous des prétextes divers (frais de dossier, frais d'assurance, garanties, etc.), ainsi que de transmettre des documents les concernant.

Des cas d'usurpation d'identité de l'ACPR ou de la Banque de France (2)

Exemples de pseudonymes	« agissant pour le compte de »	Exemples d'adresses mails
Alexandre COSTA Alexandre KOVALSKI Christian BIALES Richard LEGRAND	La commission des sanctions de l'ACPR La direction du contrôle des pratiques commerciales La « division nationale d'investigation des délits financiers »	costa.acpr@commission-sanctions.com REGAFI-AGREMENT@acp.banque-france.fr (en réalité smtp.mobile13@gmail.com)



Des offres de crédit frauduleuses qui se multiplient sur internet (1)

ACCORD PARTICULIERS

ACCUEIL EMPRUNTER INVESTIR IMMOBILIER CONDITIONS CONTACT

**OBTENEZ VOTRE CRÉDIT DE 500€ À 1.000.000€
EN 48 HEURES EN EFFECTUANT
VOTRE DEMANDE DÈS MAINTENANT**

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.

EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE PRÊT CONDITIONS

Besoin d'argent rapidement?

Nous pouvons vous aider.

Merci de remplir ce formulaire, nous vous répondrons au plus vite.

Obtenez jusqu'à 1 000 000 euros* en 72 heures**.

Etes-vous interdit bancaire ou fiché au FICP ? OUI NON

Email

Prénom

Nom

Montant souhaité euros

Durée du prêt mois

ENVOYER

* Taux unique: 2%

** Vos fonds pourront être disponibles en moins de 72 heures. Nous sommes la solution la plus rapide de prêts privés disponibles sur le marché. Vous n'avez pas besoin de passer par la paperasse interminable, les vérifications de crédit, les preuves de revenu pour obtenir l'approbation de votre prêt. Nous offrons un processus simplifié de traitement des prêts et un déboursement rapide.

Des offres de crédit frauduleuses qui se multiplient sur internet (2)

[Téléphonie, internet, TV](#) | **Commerce** | [Voyages Loisirs](#) | [Immobilier](#) | [Banque crédits](#) | [Droit du travail](#) | [Eau, Energie](#)

[Consommer local](#) | [Problème sur un produit](#) | [Suivi de commande et SAV](#) | [E-commerce](#) | [Démarchage](#)

Une question sur vos droits ?

OK

ACCUEIL > RÉPONSE / CONSO > COMMERCE, ECOMMERCE > E-COMMERCE > AUTRE

OFFRE DE FINANCEMENT RAPIDE
Offre de prêt entre particulier Très sérieux et très rapide
| Offre de prêt sérieux
aidefinance01 le 13/02

Bonjour madame et monsieur
Particuliers Irlande, Suisse, Canada, Belgique, France, Italie, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion
Mayotte, partout dans le monde je vous offre un prêt de 5000€ à 15.000.000€ à toutes personnes capable de le rembourser avec intérêt au taux d'intérêt est de 3% pour tout montant demandé. Je le fais ce dans le domaine

- prêt Financier
- Prêt immobilier
- Prêt à l'investissement
- Prêt automobile
- Dette de consolidation
- Rachat de crédit
- Prêt personnel
- Vous êtes fichés

Si vous êtes vraiment dans le besoin d'un prêt essayer de me contacter.
je suis à votre disposition pour tous vos problèmes financier.

Pour plus de renseignement veuillez nous contacter sur notre adresse e-mail: renejean07@outlook.fr

FRENCH REPUBLIC
MINISTRY OF JUSTICE AND LEGISLATION
HUMAN RIGHTS
COURT OF FIRST INSTANCE OF PARIS
CHIEF REGISTRAR

APPROVAL No. 2 MJLDH / FILE NO 0471-24
09-17.351.DC.IL.SGCA

LOAN AGREEMENT

Name: [Redacted] Name: [Redacted]
First Name: Erika First Name: David
Address: Paris/ France Address: beech farm house, beech farm road, warlingham, United Kingdom
(LENDER) (BORROWER)

Furthermore he was arrested and agreed as follows:

Article I: Subject
This Agreement is intended to establish the conditions by which the Praetor, above named, agrees to pay to the Borrower's bank account where the sums provided below will reimburse the Borrower according to the calendar and the terms set forth below plus interest on the capital.

Article II: Length of Loan and its effective date
The loan term is 24 months (2 Years) from the date of payment by the Lender who used the agreed method of payment the sum to be paid on the Borrower's address within 2 see 3 days from the date of the payment order prepared by the Bank of Praetor.

Article VI: Refund
-this Year the total amount of interest to be repaid is 79,8euros
-L'Emprunteur The faculty to make anticipated repayments be total or partial with no penalties or fees whatsoever.
-The interest will be calculated taking into account the dates of such refunds and the amount thereof.

Article VII: If Competence Award disputes International Court of Arbitration by International Chamber of Commerce
Any party to this contract can use the Pre-Arbitral Referee Procedure of the International Chamber of Commerce, the parties declaring bound by the provisions of the Regulation.

will rectify the situation in each of these cases.

Master Bruno REDARDE
Mrs. Erika GABER

Notaire
Mme BRUNO REDARDE
Monsieur LA COUR
IL JURISDICTION BANCAIRE ACCRÉDITÉE AUX AFFAIRES FINANCIÈRES
Date at Paris, September 7, 2015

In connection with it shall n of the international pointed in accordance with
Arbitration will be in Paris-Benin et
you loan once the borrower has
charges will be paid and the payment contract repayment of
ete understanding between the and trust.
et that right
THE LENDER

Une imagination sans limite et des pièges de plus en plus perfectionnés (1)



Introduction

Ainsi, aujourd'hui et grâce à l'appui au cours de ces dernières années, qui entraîne un manque à gagner considérable pour l'épargnant particulier, ne cesse d'occuper les esprits des résidents européens.

Depuis 2009, Capital Business, avec l'appui de grandes enseignes financières en Europe, propose certaines solutions d'épargne permettant à l'épargnant particulier d'accéder aux placements les plus avantageux en dehors de ses frontières.

Le compte ISA Activ⁺, commercialisé par Capital Business, est hébergé par l'une de nos banques partenaires.

Établi sous forme de compte à terme, il permet au particulier de connaître, au préalable, la date d'expiration de son contrat ainsi que la valeur, à terme, de son capital.

2 SIMPLE ET FACILE À GÉRER

OUVERTURE :	0 €
GESTION :	0 €
IMPÔT(S) SOCIAL(S) :	PAS D'IMPÔT(S)
FERMETURE :	0 €



Gestion

Hormis le rachat total et la mise en place de Versements Libres Programmés, toutes vos opérations de gestion sont réalisables en ligne gratuitement depuis votre Espace Client.

Le Compte ISA Activ⁺ est reconductible par tacite et donc se renouvelle automatiquement arrivé à terme.

Votre épargne reste stable et lucrative.

Les taux sont fixes et contractuels, vous n'avez pas à vous soucier de l'évolution des marchés boursiers.

Un retrait simple et momentané vous permet de ne pas limiter vos projets au quotidien.

4 Intérêts

La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une Prime de fidélité.

L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait.

Il est garanti et sans conditions.

La prime de fidélité n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé durant les 6 mois suivants le versement.

Cette prime court à partir du lendemain du versement.

Le jour suivant de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 6 mois.

Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié.

Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 6 mois.

L'intérêt de base est versé sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.



La prime de fidélité est versée sur votre compte le premier jour qui suit la fin d'une période de 6 mois.

Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 6 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent.

Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.

6 Conditions générales

1.1 LANGUE ET LES AVICARÈRES.

Les parties choisissent d'utiliser la langue française dans leurs relations contractuelles et donc de rédiger les présents contrats en français.

1.2 LE TITRE CONFERE LE BÉNÉFICIAIRE DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DE TERROIR.

En raison des dispositions des articles L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier, Capital Business est tenue, dans le cadre de ses obligations concernant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement de territoires, de procéder à l'identification des clients et de ces derniers des bénéficiaires effectifs des opérations et à une obligation de vigilance à l'égard de ses clients pendant toute la durée de la relation d'affaires.

Capital Business est également tenue de s'informer auprès de ses Clients pour les opérations qui lui apparaissent comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors.

Le titulaire s'engage à signaler à Capital Business toutes opérations inhabituelles par rapport aux opérations usuelles sur son compte et à lui fournir sur sa demande, toutes les informations requises.

1.3 RETRAITS.

Après une durée de 6 mois à compter de l'ouverture du Compte ISA Activ⁺, l'investisseur est libre de retirer une partie ou la totalité des fonds investis sur le compte à terme.

1.4 DÉROGÉ À LA RÉGIME ANTÉRIEUR.

Le titulaire a la possibilité de voter par anticipation du compte ISA Activ⁺ dans le cas où l'âge du retraité le retenu du titulaire serait atteint dans la limite d'un an maximum, sous réserve de la production de justificatifs.

1.5 DROIT DE TITULAIRE.

Le droit de titulaire réside la clôture du compte ISA Activ⁺.

1.6 TRANSFERT

Le contrat du Plan d'Épargne Pluriannuel ne peut être transféré à une tierce personne ou à un quelconque organisme.

1.7 RÉCLAMATIONS ET PLAINTES

Tout demandeur d'information ou réclamation relative aux produits et services bancaires proposés à la clientèle est à adresser auprès de votre agence qui gère le compte.

En cas de plainte, vous pouvez vous adresser à Capital Business.

Tel : 09 77 55 59 62
Mail: Contact@capitalbusiness.com

1.8 AUTRES INFORMATIONS


Le placement est sans risque, il est garanti, et il est tenu. L'épargnant sera tenu de récupérer au moins la totalité du capital qui a été placé sur ce compte épargne, libéré par l'une de nos banques partenaires.

Cette ci contre les fonds par le moyen d'une assurance de reconduction.

Les montants versés par les particuliers et certaines personnes physiques traitées sous le statut de personnes physiques des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne.



Une imagination sans limite et des pièges de plus en plus perfectionnés (2)

 Compte d'épargne en ligne Premium Commercialisé par	
Informations clés pour l'épargnant	
<p>Le compte d'épargne en ligne Platinum est un "compte d'épargne réglementé" ou un "dépôt d'épargne réglementé" : On ne paie généralement pas de précompte mobilier ou d'autre impôt sur les intérêts reçus. Cette fiche doit vous être fournie à l'ouverture du compte. Lisez-la attentivement avant de déposer de l'argent sur ce compte.</p>	
Conditions	
<ul style="list-style-type: none"> * Compte réservé à un usage internet * Dépôt minimum : 10.000 euros * Votre compte ne peut pas avoir un solde négatif (vous ne pouvez donc pas être dans le rouge) 	
Rémunération du compte	
Intérêts de base: 0,7% (sur une base mensuelle)	La rémunération est toujours composée d'un intérêt de base et d'une Prime de fidélité.
Prime de fidélité: 1,2% (sur une base annuelle)	
<p>L'intérêt de base est acquis à partir du lendemain du versement de l'argent sur le compte et jusqu'au jour du retrait. Il est garanti et sans conditions.</p> <p>La prime de fidélité n'est acquise que sur les montants qui sont restés de manière ininterrompue sur le compte d'épargne réglementé pendant 6 mois suivant le versement. Cette prime court à partir du lendemain du versement.</p> <p>Le jour suivant de l'acquisition de la prime de fidélité débute une nouvelle période d'acquisition de 6 mois. Le tarif de la prime de fidélité peut être modifié. Le tarif de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement ou du départ d'une nouvelle période reste inchangé pendant une période de 6 mois.</p> <p>L'intérêt de base est versé sur votre compte le premier jour qui suit le trimestre au cours duquel elle est acquise, à savoir les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre. La prime de fidélité est versée sur votre compte le premier jour qui suit la fin d'une période de 6 mois.</p> <p>Attention: Si vous retirez votre argent avant la fin de la période de 6 mois, vous ne recevrez pas de prime de fidélité sur cet argent. Ce retrait n'aura pas d'influence sur l'acquisition de l'intérêt de base.</p>	
Frais	
<ul style="list-style-type: none"> * Ouverture: gratuit. * Clôture: gratuit. * Gestion: gratuit. * Fiscalité: Absence de Fiscalité 	
Autres informations	
<ul style="list-style-type: none"> * Le compte d'épargne a une durée indéterminée. Dans les limites imposées par Trade Capital Invest, vous pouvez retirer votre argent à tout moment. Les possibilités de transférer l'argent sont limitées par la loi. Ce compte ne peut pas être utilisé comme un compte à vue. 	<ul style="list-style-type: none"> * Les montants versés par les particuliers et certaines personnes morales tombent sous le mécanisme européen de protection des dépôts à concurrence de 100.000 euros par personne.

- Communiqués de presse
- Dépôts de plaintes
- Fermetures de nom de domaine et de sites



The screenshot shows the ACPR website interface. At the top, there is a navigation bar with categories like 'ASSURANCE', 'BANQUE', and 'EPARGNE ET PLACEMENTS'. A search bar is visible on the right. The main content area features a prominent warning titled 'Attention aux offres de crédit frauduleuses !' (Attention to fraudulent credit offers!).

Attention aux offres de crédit frauduleuses !
 Les "arnaques au crédit", notamment au crédit entre particuliers, se multiplient sur internet. L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde le public contre ce type d'escroquerie.
 29 octobre 2015

Comment reconnaître une arnaque au crédit ?
 De nombreuses annonces faisant la promotion de crédits à des conditions très avantageuses sont publiées sur internet (réseaux sociaux, blogs ou forums, voire site web complet). Il est très facile d'obtenir rapidement une proposition de crédit, soit par l'envoi d'un courriel soit en répondant à l'un des courriels frauduleux que l'on peut recevoir sans avoir fait une quelconque démarche. Après un ou plusieurs contacts en vue de constituer le dossier, les fraudeurs demandent l'envoi d'une somme d'argent destinée à couvrir des frais. Une fois l'argent reçu par le fraudeur, la victime n'a plus de nouvelles de son contact ou doit de nouveau verser de l'argent sous un nouveau prétexte (déblocage du prêt, frais divers...), sans plus de résultat.
 Pour rendre la proposition de crédit plus crédible, des adresses de messagerie ou des sites aux noms rassurants, avec des noms commerciaux d'emprunt, utilisant le nom d'entreprises réelles ou proches de celles-ci, peuvent être utilisées.

Comment se protéger des arnaques au crédit ?
 Vérifiez que votre interlocuteur est autorisé à proposer du crédit :

- Une entreprise qui accorde un crédit doit obligatoirement disposer d'un agrément. Avant de répondre à toute proposition commerciale, nous vous conseillons de consulter le [registre des agents financiers agréés](#) (entreprises françaises et



**Vincent Designolle, directeur de cabinet,
Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et
de la Répression des Fraudes**

La mission de la DGCCRF : protéger le consommateur

La protection du consommateur s'inscrit au cœur des missions de la DGCCRF



- **Fixer et faire respecter** les règles relatives à l'information des consommateurs et à la loyauté des pratiques commerciales ;
- **Détecter et sanctionner** les pratiques commerciales trompeuses (PCT) et **vérifier la bonne application des règles de publicité** ;
- **Informers** les consommateurs sur leurs droits.



Le code de la consommation : un outil dédié à la protection du consommateur



Une mission inscrite dans le cadre de la réglementation européenne

Lutter contre les arnaques sur internet

Un contexte caractérisé par un développement accru de nouvelles offres de placements à risque sur Internet : trading en ligne (Forex, options binaires, CFD etc.) et placements atypiques (terres rares, marché de l'art, vins etc.)

Une action structurée de la DGCCRF



MÉTAUX DE TERRES RARES

Les métaux de terres rares
en hausse de 475 % sur 5 mois.

En savoir plus



- Des services spécialisés : Dossiers financiers, contrôles sur internet...

- Une action ciblée :

75 plaintes de consommateurs en 2015

Une surveillance constante sur internet (CSCE)

- Des pouvoirs d'enquête renforcés et élargis par la loi relative à la consommation



« L'enquêteur mystère »

Étude de cas : *le marché des terres rares*

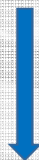
[ACCUEIL](#) [À PROPOS DE NOUS](#) [POURQUOI INVESTIR](#) [PROCESSUS D'INVESTISSEMENT](#) [F.A.Q.](#) [MÉTAUX DE TERRES RARES +](#) [CONTACT](#)



Étude de cas : *le marché des terres rares*

[ACCUEIL](#) [À PROPOS DE NOUS](#) [POURQUOI INVESTIR](#) [PROCESSUS D'INVESTISSEMENT](#) [F.A.Q.](#) [MÉTAUX DE TERRES RARES](#) + [CONTACT](#)

Les pratiques constatées



L'achat de métaux

La publicité

Les allégations

L'action de la DGCCRF



**Identification des
responsables et
hébergeurs**

**Mises en demeure –
Avertissements**

Suites judiciaires

La DGCCRF agit au quotidien pour prévenir les pratiques frauduleuses

- **Veille constante sur internet**
- **Poursuites pour sanctionner les pratiques trompeuses**
<https://www.facebook.com/DGCCRF/>
- **Information des consommateurs sur :**
 - **Les fraudes identifiées**
 - **Les bonnes pratiques pour s'en prémunir**

 <http://www.economie.gouv.fr/dgccrf>



<https://www.facebook.com/DGCCRF/>



<https://twitter.com/dgccrf>

PARQUET DU
TRIBUNAL
DE GRANDE
INSTANCE
DE PARIS

François Molins, procureur de la République de Paris

Sites illégaux de trading en ligne Forex / options binaires et escroqueries par faux ordres de virement

Un montant estimé à **4,5 milliards de pertes** sur 6 ans, en France.

Un chiffre qui dépasse la fraude à la TVA sur les quotas de carbone

Une mobilisation d'intérêt général

4 institutions qui s'engagent...



... des initiatives multiples, des moyens déployés

MAIS

Face à l'exposition massive, aux mécanismes obscurs et à l'ingéniosité commerciale des « sociétés » générant des profits illicites considérables



Une absolue nécessité de prise de conscience du public : la promesse de l'argent facile et sans risque est un leurre absolu



Annexes

De la déconvenue à l'arnaque : les règles d'or

- **Forex et Options binaires: un mot d'ordre, fuir**
 - Ce ne sont pas des produits pour le grand public
 - Sur les plateformes autorisées 90 % des clients perdent leur argent
 - Sur les plateformes non autorisées : 100 % des clients perdent leur argent
- **Certains comportements doivent mettre la puce à l'oreille du public :**
 - Le placement est très rémunérateur ou l'offre de crédit très attractive et réservés à quelques **privilegiés**
 - Le commercial fait **pression**, relance sans cesse et prétend que demain il sera trop tard pour conclure la transaction
 - Il demande un **versement rapide**, souvent sur un compte à l'étranger (en cas de demande de crédit par exemple, un intermédiaire autorisé ne demandera jamais de versement avant l'obtention du crédit)
 - Il ne **pose pas de questions** pour connaître le besoin d'épargne du client, son profil d'investisseur ou ses ressources
 - Il vous demande des **informations personnelles** : coordonnées bancaires ou autres
- **Demandes paraissant émaner de l'ACPR, la Banque de France ou l'AMF**
 - En aucune manière, l'ACPR, les Commissions des sanctions de l'ACPR ou l'AMF, le Médiateur de l'AMF ou la Banque de France ne demandent au public le versement de sommes d'argent, ni la communication d'informations personnelles

Nos conseils au public

Avant toute action, vérifiez si votre interlocuteur est habilité à fournir des services financiers

① Consultez le registre des agents financiers agréés (entreprises françaises et étrangères, autorisées à exercer des activités financières en France) www.regafi.fr

② Consultez le registre des intermédiaires autorisés à exercer des activités en France www.orias.fr

Au moindre doute

① Ne versez pas d'argent

② Ne communiquez pas d'informations personnelles (coordonnées bancaires ou autres)

Faites preuve de prudence

Méfiez-vous des « bons filons »

La poule aux œufs d'or n'existe pas !

I - Charte Éthique du Football

Préambule

Le Football, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, une image exemplaire car le sport doit rester une fête de l'humain et de la fraternité.

Retrouver l'esprit sportif

Le sport est porteur de hautes valeurs morales qui en font un moyen d'éducation exceptionnel et un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion de l'homme.

L'esprit sportif, c'est aussi le respect des valeurs humaines qui doivent prévaloir en tout état de cause sur les enjeux de la compétition, enjeux économiques compris.

Source : Fédération Française de Football



0 811 901 801



Centre de contact

Info Escroqueries

0 811 02 02 17



39 39